

1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT TYPE

Eléments de ponts préfabriqués en béton

2. NUMERO DE TYPE, DE LOT OU DE SERIE OU TOUT AUTRE ELEMENT PERMETTANT L'IDENTIFICATION DU PRODUIT DE CONSTRUCTION

Voir dossier de conception et indice sur l'étiquette produit.

3. USAGE OU USAGES PREVUS DU PRODUIT DE CONSTRUCTION, CONFORMEMENT A LA SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE APPLICABLE, COMME PREVU PAR LE FABRIQUANT

Construction de ponts

4. NOM, RAISON SOCIALE OU MARQUE DEPOSEE ET ADRESSE DE CONTACT DU FABRIQUANT

RECTOR LESAGE – VOREPPE – LES BALMES BP115 - 38340 VOREPPE

5. LE CAS ECHEANT, NOM ET ADRESSE DE CONTACT DU MANDATAIRE

Non applicable

6. LE OU LES SYSTEMES D'EVALUATION ET DE VERIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES DU PRODUIT DE CONSTRUCTION

2+

7. DANS LE CAS DE LA DECLARATION DES PERFORMANCES CONCERNANT UN PRODUIT DE CONSTRUCTION COUVERT PAR UNE NORME HARMONISEE

Le CERIB organisme notifié n° 1164 :
a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+,
a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production.

8. DANS LE CAS DE LA DECLARATION DES PERFORMANCES CONCERNANT UN PRODUIT DE CONSTRUCTION POUR LEQUEL UNE EVALUATION TECHNIQUE EUROPEENNE A ETE DELIVREE

Non applicable

9. PERFORMANCES DECLAREES

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées	
Résistance à la compréhension du béton	60 MPa	EN 15050 : 2007 + A1 2012	
Résistance ultime à la traction et limite d'élasticité en traction des aciers	Acier pour béton armé Résistance ultime à la traction : 575 MPa Limite d'élasticité en traction : 500 MPa		
	Acier pour béton précontraint		6.85 9.3 12.5 15.2
	Résistance ultime à la traction (MPa)		2060 1860 1860 1860
	Limite d'élasticité en traction (MPa)		1820 1650 1660 1640
Résistance mécanique (par calcul)	Voir dossier de conception		
Résistance au feu (pour la capacité portante)			
Durabilité vis-à-vis de la corrosion			
Durabilité vis-à-vis de l'action du gel-dégel			
Dispositions constructives			

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4
Signé pour le fabricant et en son nom par :

A Voreppe, le 13 juin 2013

